



VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 833-26

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shannon de ce qui suit :

- Le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 février 2026**, a adopté le projet de ***Règlement numéro 833-26 portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 677-22*** ;
- Le projet de Règlement a pour but de modifier le code d'éthique et de déontologie des élus en matière municipale afin de respecter les lois en vigueur et de réitérer l'importance qu'accordent les élus à l'éthique et la déontologie.

Le projet de Règlement fera l'objet d'une adoption finale lors de la séance **du 9 mars 2026**, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Je soussignée, Mélanie Poirier, greffière de la Ville de Shannon, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 24 février 2026, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 24^E JOUR DE FÉVRIER 2026

La greffière,
Mélanie Poirier